

ANNEXE III

RÈGLEMENT D'EXAMEN

RÈGLEMENT D'EXAMEN

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE			Scolaires (établissements publics et privés sous contrat)	Scolaires (établissements privés hors contrat)	
EMPLOYÉ DE COMMERCE MULTI-SPÉCIALITÉS			Apprentis (CFA et sections d'apprentissage habilités)	Apprentis (CFA et sections d'apprentissage non habilités)	
			Formation professionnelle continue (établissements publics)	Formation professionnelle continue (établissements privés)	
				enseignement à distance – candidats individuels	
ÉPREUVES	Unités	Coef.	MODE	MODE	DURÉE

UNITÉS PROFESSIONNELLES

EP1 – Pratique de la réception des produits et de la tenue du linéaire/du rayon	UP1	9 (1)	CCF *	Ponctuelle pratique et orale	2 h (2)
EP2 – Pratique de la tenue de caisse et de l'information « clients »	UP2	5	CCF	Ponctuelle pratique et orale	45 min

UNITÉS D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

EG1- Français et histoire-géographie	UG1	3	CCF	Ponctuelle écrite et orale	2 h 15
EG2 – Mathématiques-sciences	UG2	2	CCF	Ponctuelle écrite	2 h
EG3 – Éducation physique et sportive	UG3	1	CCF	Ponctuelle	
EF – Langue vivante	UF	(3)	Ponctuelle orale – 20 min	Ponctuelle orale	20 min

* Contrôle en Cours de Formation

- (1) Dont coefficient 1 pour la vie sociale et professionnelle.
- (2) Dont une heure pour la vie sociale et professionnelle.
- (3) Seuls les points au dessus de 10 sont pris en compte pour la délivrance du diplôme. L'épreuve n'est organisée que s'il est possible d'adjoindre au jury un examinateur compétent. Elle est précédée d'un temps égal de préparation.